

# Taux global de taxation prévisionnel 2019

Exercice se terminant le 31 décembre

Nom :

---

Code géographique :

---

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

---

*Affaires municipales  
et Habitation*

Québec 

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>	
Taux global de taxation prévisionnel	S25	3
Questionnaire	S34	4
Attestation de transmission	S35	5
Annexe - Compétences d'agglomération		
Taux global de taxation prévisionnel	S25-A	7
Questionnaire	S34-A	8

**TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**REVENUS ADMISSIBLES**

---

Revenus de taxes	1
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières pris en compte dans les revenus de taxes	2 _____

**Ajouter**

Revenus de taxes de l'exercice 2019 provisionnés pour contestation d'évaluation foncière	3
--	---

Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4
--	---

**Déduire**

Taxes d'affaires	5
------------------	---

Taxes foncières imposées en vertu du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 208 LFM	6
--	---

Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7
--	---

Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8
---	---

Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9 _____
--	---------

<b>Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel</b>	<b>10 _____</b>
---	-----------------

---

<b>ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE</b>	<b>11 _____</b>
---	-----------------

---

<b>TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2019</b> (Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)	12 <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> /100 \$
--	--

---

**QUESTIONNAIRE  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S.O.</b>
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, les mesures fiscales suivantes?			
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM			
- Pour la taxe foncière générale	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
b) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM			
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	6 <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/>	8 <input type="checkbox"/>
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	9 <input type="checkbox"/>	10 <input type="checkbox"/>	11 <input type="checkbox"/>
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	12 <input type="checkbox"/>	13 <input type="checkbox"/>	14 <input type="checkbox"/>
La question 2 ne s'adresse qu'aux municipalités locales avec des compétences d'agglomération			
2. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts ?	15 <input type="checkbox"/>	16 <input type="checkbox"/>	

### ATTESTATION DE TRANSMISSION

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, certifie la validité des  
(Nom) (Fonction)

informations transmises de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite à l'utilisation de ces informations pour le versement des compensations tenant lieu de taxes.

Le taux global de taxation prévisionnel 2019 page S25 ligne 12 est de \_\_\_\_\_ \$.

Date et heure de la dernière modification :

Date de transmission au Ministère :

# TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL 2019

## ANNEXE - COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

**TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

**REVENUS ADMISSIBLES**

---

Revenus de taxes	1
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières pris en compte dans les revenus de taxes	2 _____

**Ajouter**

Revenus de taxes de l'exercice 2019 provisionnés pour contestation d'évaluation foncière	3
--	---

Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4
--	---

**Déduire**

Taxes d'affaires	5
------------------	---

Taxes foncières imposées en vertu du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 208 LFM	6
--	---

Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7
--	---

Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8
---	---

Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9 _____
--	---------

<b>Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel</b>	<b>10 _____</b>
---	-----------------

---

<b>ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE</b>	<b>11 _____</b>
---	-----------------

---

<b>TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2019</b> (Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)	12 <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> /100 \$
--	--

---

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019**

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION	OUI	NON	S.O.
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, les mesures fiscales suivantes?			
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM			
- Pour la taxe foncière générale	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
b) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM			
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	6 <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/>	8 <input type="checkbox"/>
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	9 <input type="checkbox"/>	10 <input type="checkbox"/>	11 <input type="checkbox"/>
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	12 <input type="checkbox"/>	13 <input type="checkbox"/>	14 <input type="checkbox"/>